LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES

Sommaire

P3	Conseil municipal du 29/01/19
P4	Conseil municipal du 11/03/19
P6	Conseil municipal du 02/04/19
P7	Conseil municipal du 29/04/19
P8	Conseil municipal du 20/05/19
P10	Budget 2019
P14	Travaux réseau assainissement—travaux salle Aurelle
P15	En Bref
P16	Moustique tigre
P17	Obligation de débrousaillement
P18	Mémoire vive
P19	Evasion gontardienne
P20	ASPGG - Foot jeunes Vence et Berre
P22	Fête votive
P23	Etat Civil—Agenda
P24	Infos pratiques

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle saison estivale s'annonce avec tous les plaisirs du jardinage.
Aussi, pour le respect de votre voisinage, je vous rappelle que l'utilisation d'engins thermiques (tondeuses, débroussailleuses, ...) est interdite les jours fériés et dimanches.
De même, l'incinération des végétaux est strictement interdite ; vous disposez d'un accès gratuit aux déchèteries de la Communauté de Communes pour les évacuer.

Concernant le PLU, nous attendons le rendu de la Cour de Cassation suite à l'appel déposé par la commune.
Toutefois, nous avons conscience que si nous souhaitons que notre PLU puisse rapidement être applicable, nous n'échapperons pas à faire réaliser cette analyse environnementale. Aussi, le Conseil Municipal vient de commander cette étude pour un montant de près de 25 000€ HT ce qui double le prix du PLU !
Je ne suis pas certain que nos détracteurs se satisferont des résultats de celle-ci ; ils chercheront d'autres éléments qui pourront permettre de le suspendre à nouveau...
En attendant, c'est de l'argent public qui est dépensé, c'est le vôtre, le nôtre...

Juin 2019 **b**ulletin **m**unicipal **n°67**
www.les-granges-gontardes.fr

La résidence du Moulin a accueilli pratiquement tous ses nouveaux locataires. Ce sont pour l'instant douze nouvelles familles qui viennent grandir notre population et augmenter les effectifs de l'école communale.
Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village en espérant qu'elles s'y trouvent bien et qu'elles puissent s'intégrer aussi au niveau associatif.

L'entretien du village vous paraît négligé par rapport à ce que vous attendez ? Nous aussi.
Bien que nous comprenions les enjeux écologiques qui sont mis en avant, l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires tel que le Glyphosate est un réel problème ; dans les rues où nous passions deux fois par an pour désherber, maintenant en intervenant de façon mécanique, il faudrait le faire toutes les deux semaines ! Nous n'en avons pas les moyens, ce qui nous a déjà conduits dans un premier temps et pour la première fois cette année, à ne pas fleurir la commune.

Plusieurs aménagements (mise en place d'une sonnette, d'une rampe d'accès, ...) vont permettre d'accueillir dans l'ancienne classe de maternelle, au rez de chaussée de la mairie, les personnes à mobilité réduite qui souhaitent accéder aux services de la mairie.

A l'automne, la rue du Jonchier se verra quant à elle revêtir d'un enrobé « écologique ». Des trottoirs sécuriseront les déplacements piétons et l'éclairage publique sera installé.

Un chauffage réversible et bien plus économique va être installé dans les locaux de la mairie afin d'apporter un peu plus de confort à nos employées ; la salle du Moulin bénéficiera aussi d'une telle installation.

Et enfin, nous nous lançons dans un grand chantier de rénovation du réseau d'assainissement qui date des années 60. Ce réseau, très perméable, collecte malheureusement des eaux claires (pluie et sources) ce qui double le volume de traitement à la station d'épuration. Ce fonctionnement dégrade la station qui vieillie prématurément.
Ce sont près de 914 000€ de travaux en deux tranches à réaliser sur les années 2019-2021. Le financement sera assuré en partie par les fonds propres du budget de l'eau, mais aussi par des subventions et un emprunt. Pour ce faire, nous avons augmenté significativement le prix de l'eau. Cette augmentation permettra le remboursement des charges de l'emprunt. Le budget de l'eau est indépendant de celui de la commune et ses recettes (vente de l'eau et assainissement) doivent équilibrer les charges d'exploitation.

Je sous souhaite bonne lecture.

Bien cordialement.

Michel APROYAN
Maire

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

Avenant n°1 RIVASI - Mur de soutènement.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'avenant n°1 au marché de réfection du mur de soutènement de la place des Oliviers fait suite à la découverte de deux murs enterrés qu'il a fallu démolir puis reconstruire.
Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 pour un montant de 13 116€ TTC. Le montant total du marché passe de 86 158.56€ TTC à 99 274.56€ TTC.

Avenants n°1 et n°2 DP Tricastin - Salle Maurice Aurelle.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les avenants n°1 et n°2 au marché de la mise aux normes handicapés de la salle Maurice Aurelle fait suite au changement de modèle de WC ainsi que la réfection de la façade.
Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 pour un montant de 2 299.20€ TTC et l'avenant n°2 pour un montant de 2 640.00€ TTC. Le montant total du marché passe de 34 021.20€ TTC à 38 960.40€ TTC.

Report de la date du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCDSP au 1er janvier 2026.
La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1ier janvier 2020 ou au 1ier janvier 2026 sous certaines conditions.
La commune répondant aux conditions de report, le Conseil Municipal décide que le transfert des compétences se fera au 01ier janvier 2026.

Vente de la parcelle AA220 - Commune/Madame NABERES.
Monsieur le Maire, rappelle que la parcelle AA220 d'une superficie de 23m2 appartient au domaine privé de la commune.
Sur cette parcelle ont été construits des escaliers qui permettent à Mme NABERES d'accéder à son logement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente amiable de cette parcelle au prix de 50€ le m².

Convention d'occupation du domaine public Commune/COVED.
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public entre la société COVED et la commune sise au lieu-dit "325 Combe Jaillet", sur le territoire de la commune de Roussas. Il propose de consentir à COVED, le droit d'emprunter la voirie communale à partir du RD133 pour accéder au site. Cette convention a une durée de 3 ans à compter du 01ier janvier 2019, pour la somme annuel de 10 000.00€. Le Conseil Municipal accepte la convention.

Adhésion à la fédération FREDON.
La fédération FREDON mène des actions sur les thèmes du végétal, de la santé et de l'environnement en réalisant une veille technique et réglementaire et en assurant de nombreuses actions sanitaires en milieux agricoles et non agricoles. Elle accompagne la commune dans la gestion d'un plan de gestion différencié pour l'entretien de ces espaces verts.
L'adhésion pour 2019 s'élève à 130€.

Le Végétal dans son Environnement
Réseau FREDON-FDGDON Rhône-Alpes

Cette adhésion permettra à la commune de poursuivre la mise en place de nouveaux moyens d'entretien des espaces publics qui pâtissent de l'interdiction de l'usage de produit phytosanitaires tel que le Roundup.

Travaux réseau d'assainissement - demande de subvention tranche n° 1.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements du réseau d'assainissement.

Ces anomalies sont dues à la vétusté du réseau qui a été réalisé dans les années 60. Il doit être refait en partie selon un programme de travaux en deux tranches sur les années 2019/2021.

L'estimation du coût des travaux hors taxes pour la tranche n°1 est de 481 000.00€ HT et pour la tranche n°2 est de 433 000.00€ HT. Le montant total est de 914 000.00€ HT.

Afin de préparer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal accepte le principe de la réalisation des travaux en deux tranches et sollicite les divers financeurs pour les demandes de subventions pour la tranche n°1.

Arrêt du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, les dispositions de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que les communes doivent délimiter et approuver le zonage de l'assainissement avec d'un côté le volet « eaux usées » et de l'autre, le volet « eaux pluviales » après enquête publique.

Le Conseil Municipal valide les documents relatifs au projet de zonage qui sera soumis à une enquête publique.

****

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2019

Budget de l'eau.

Le Compte de Gestion 2018 dressé par le percepteur de Pierrelatte est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2018 est soldé.

Après report des résultats précédents, le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 34 592.65€.

Plusieurs subventions liées à la mise à jour du schéma directeur seront versées en 2019, les dernières factures n'étant pas encore réglées. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 19 195.06€.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- 34 592.65€ sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 19 195.06€ sur la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » en utilisant les réserves sur la ligne C/1068.

Le Budget 2019 a été voté à la majorité pour un montant total de 860 484.50€. La part affectée au fonctionnement représente 176 186.07€, la part restante est destinée aux investissements, soit 684 298.43€.

Dans un souci de prévision et de sincérité, il a été prévu de continuer le transfert d'une partie des frais de personnel et de matériel relatifs au fonctionnement du budget de l'eau dans le budget communal. 32 000€ ont été versés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour permettre de financer les projets.
L'étude réalisée en 2018 pour mettre à jour le schéma directeur d'assainissement a montré des infiltrations importantes d'eaux claires provenant de sources souterraines. Il a été constaté que le réseau nécessitait d'importants travaux qui seront réalisés en deux tranches. La première tranche programmée en 2019 a été évaluée à 577 200€ TTC. Pour financer ces travaux, la commune négociera un nouvel emprunt de 350 000€. Afin de maintenir l'équilibre, de financer les investissements opérés et pour poursuivre la modernisation du réseau de l'eau et le contrôle de la production comme le Conseil Municipal s'y était engagé, il a été décidé de facturer le mètre cube d'eau total à 2.88 €, dont 1,35€ au titre de la part d'assainissement. Le prix de l'abonnement sera maintenu à 65€.

Aménagement de la forêt communale ONF 2019-2043.
Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet d'aménagement de la forêt communale des Granges-Gontardes établi par l'Office National des Forêts pour la période 2019-2043. Ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement, est arrêtée à 69.73 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Avis d'installation de stockage et de broyage/concassage de déchets inertes sur Malataverne.
Les élus de la commune et les administrés sont invités à consulter le dossier et à faire part de leurs remarques en mairie de Malataverne.
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet.

Création d'un poste adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.
Afin de répondre à l'évolution de carrière du personnel, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour un emploi à temps complet à compter du 11 mars 2019.

Appel au service de remplacement du CDG.
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à avoir recours au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme. Cet organisme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités.
Ce service s'avère important en cas de besoin rapide de personnel pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres.
Cette prestation est tarifée sous forme de participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées.

La Vie du Conseil

Adhésion 2019 à l'AMRF et à l'AMD (Association des Maires Ruraux de France) et (Association des Maires de la Drôme).
La commune renouvelle son adhésion à ces deux associations.
Le coût de l'adhésion s'élève à 100 € et à 179.85€ pour l'année 2019.

****

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019

Budget Commune.
Le Compte de Gestion du budget de la commune de l'exercice 2018 a été visé et certifié conforme par le trésorier.
Pour l'ensemble de l'année 2018, et compte tenu des opérations des années précédentes, le Compte Administratif affiche un excédent pour l'ensemble des sections de 121 035.78€. Il traduit une bonne exécution budgétaire avec une maîtrise des dépenses de caractère général et une baisse des dépenses de personnel. La commune montre sa capacité d'autofinancement, en reportant cet excédent en 2019 et elle peut ainsi engager de nouveaux investissements.
Les actions choisies permettront entre autres de finaliser les travaux de voirie rue du Jonchier avec le calibrage et le goudronnage de la route, l'aménagement des trottoirs et l'installation de l'éclairage public. En 2019, la commune poursuivra la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux avec la mise en place d'un accueil au rez de chaussée de la mairie notamment ainsi que la mise en conformité des installations électriques des bâtiments. Dans le cadre du PLU, une étude environnementale sera financée.

À l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 comme suit :
- 121 035.78 € sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 93 094.30 € sur la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » en utilisant les réserves sur la ligne C/1068.

Le Budget communal de 2019 a été voté pour un total de 1 020 868.89€ répartis pour 677 007.78 € en fonctionnement et 343 861.11€ en investissement, compte tenu des reports du budget de l'an passé. Il a été approuvé à l'unanimité.
La commune se dote d'une réserve de trésorerie en cas d'imprévus de 17 760€ sur le budget de fonctionnement.

A l'unanimité le Conseil Municipal a souhaité, comme en 2018, geler les taux pour le budget 2019. L'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles s'expliquant par une augmentation du domaine foncier bâti permet d'envisager des recettes supplémentaires.

Les taux inchangés sont :

- la taxe d'habitation = 16,90%,
- la taxe sur le foncier = 8,2%,
- la taxe sur le foncier non bâti = 55%,
- le taux relatif à la Contribution Foncière des Entreprises = 28%.

La Vie du Conseil

Vote du tarif pour le remboursement des transports scolaires pour l'année 2019.
Une participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour
tout élève habitant la commune âgé de plus de 16 ans lui permettant de se rendre à son établissement scolaire secondaire Drôme Ardèche. Le titre de transport et une pièce d'identité devront être présentés au secrétariat de mairie avant le 30 novembre 2019.

Attribution de chèque cadeaux.
En fin d'année, un chèque cadeau d'une valeur de 50 € sera remis à chaque agent ommunal.

Détermination du montant global de l'enveloppe destinée aux associations pour l'année 2019.
Le Conseil Municipal définit à l'unanimité une enveloppe de 12 000€ à répartir par la commission des associations pour l'année 2019 qui se réunira prochainement.

Convention et règlement d'utilisation Salle Maurice Aurelle.
Suite aux derniers travaux réalisés dans la salle des fêtes, le règlement d'utilisation de cette salle a été mis à jour. Il permet d'adapter les dispositions prévues à la procédure d'entretien du nouveau revêtement de sol.

Syndicat de Télévision : Convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif avec le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme dont son siège social est dans la commune.
Son secrétariat administratif et comptable est assuré par un agent recruté par celui-ci. Les locaux du secrétariat de mairie, le matériel de reproduction, le téléphone, les fournitures de bureau (papiers, enveloppes...) sont à la disposition de cet agent. Le coût de cette mise à disposition est évalué à 400 € pour l'année 2019.

****

La Vie du Conseil

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2019

Local infirmières : Bail commercial à usage professionnel, Avenant n°1.

Le Conseil Municipal a adopté une nouvelle référence d'indice du bail relatif au local des infirmières. Le loyer fixé sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat. L'indice de référence est l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE du 2ème trimestre 2018. L'indice de révision sera le dernier indice connu dans le mois précédent la date anniversaire du bail.

Demande de subvention "Rue du Jonchier".

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a prévu la réalisation de travaux dans la rue du Jonchier. Pour financer ce projet, une demande de subvention est faite auprès du Conseil Départemental de la Drôme et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ces travaux concernent les travaux de voirie et principalement la pose des bordures et caniveaux pour la réalisation des trottoirs. Ils permettront ainsi une mise en sécurité des personnes et enfants pour l'accès à l'école et terrain de jeux pour enfants d'une part et d'autre part la pose d'un enrobé environnemental avec un liant végétal. Le coût global de ces travaux est estimé à 48 000€ HT environ.

Travaux de mise en sécurité.

Chaque année les élus en charge du budget et des travaux rencontrent les conseillers départementaux dans le cadre de la programmation de la Dotation Départementale. Il a été proposé d'inscrire des travaux liés à la sécurité routière au titre des amendes de police de l'année 2019. Le Conseil Municipal a suggéré d'affecter cette enveloppe aux travaux de signalisation routière et d'équipements améliorant la sécurité des usagers.

ONF : Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal a réaffirmé son attachement au régime forestier et son opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal a apporté son soutien aux personnels de l'Office National des Forêts. Il demande au gouvernement : l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales , le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

****

La Vie du Conseil

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mai 2019

PLU : Choix du bureau d'études pour l'analyse environnementale.
La délibération actant l'approbation du PLU le 11/09/2018 a été suspendu par décision de justice le 05/12/2018. Le PLU n'est donc plus applicable depuis cette date et c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui régit actuellement le droit des sols de la commune. Le Tribunal Administratif a motivé sa décision par une insuffisance d'étude liée à l'évaluation environnementale.
Le Bureau d'études MERIAU qui a établi l'ensemble de la procédure du PLU de l'élaboration à l'approbation initiale et qui donc maîtrise parfaitement l'environnement de la commune de Les Granges Gontardes a été sollicité.
Celui-ci s'est associé à deux autres bureaux d'études spécialisés chacun dans leur domaine afin de présenter une offre répondant à l'attente de la commune. Cette analyse environnementale doit s'effectuer sur plusieurs saisons.
Le Conseil Municipal a adopté l'offre pluridisciplinaire du bureau d'études MERIAU d'un montant de 24 900,00€ HT.

****

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 19 mars

Budget 2019

Le budget 2019 a été voté le 02 Avril 2019 par le Conseil Municipal de Les Granges Gontardes. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté par la commission travaux et la commission finances.
Il a été établi avec la volonté :

- de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, soit un montant total de 677 007.78€.
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à rembourser.
Les salaires et charges du personnel représentent 199 500.00€. Il est à remarquer que cette part diminue compte tenu du départ à la retraite en 2018 de deux personnes remplacées par deux autres personnes en début de carrière. (235 500.00€ en 2018).
Au final, le budget a permis de dégager un autofinancement de 105 000 € afin de financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019

Concernant les ménages :

. Taxe d'habitation : 16,9%
. Taxe foncière sur le bâti : 8,2%
. Taxe foncière sur le non bâti : 55%

Concernant les entreprises :

-Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28%

Ces taux sont inchangés depuis 2017.
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 270 371€ (261 260€ en 2018), Cette augmentation s'explique par l'évolution du domaine foncier bâti et donc par une augmentation des bases prévisionnelles d'imposition.

c) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 47 346€. Pour rappel, elles étaient égales à 50 617€ en 2018.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, … .

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation et l'extension de la voierie, la mise aux normes permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.).

b) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Équipement permettant la climatisation de bâtiments communaux,
- Poursuite de la mise en sécurité de la voirie,
- Rénovation de la voirie,
- Rénovation de l'électricité dans les bâtiments communaux,
- Mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

c) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 33 348€
- de la Région 50 465€
- du Département : 36 62€

Le budget d'investissement s'élève à : 343 861.11€.

Etat de la dette

Le montant restant dû au 1er Janvier 2019 est de 814 554.19€.
Au 31 Décembre 2019, le montant restant dû sera de 765 073.25€.
Pour l'année 2019, la commune remboursera 38 497.42€ en capital et 31 005.50€ en intérêt soit un montant total d'annuité de 69 502.92€.

Dépenses de fonctionnement :

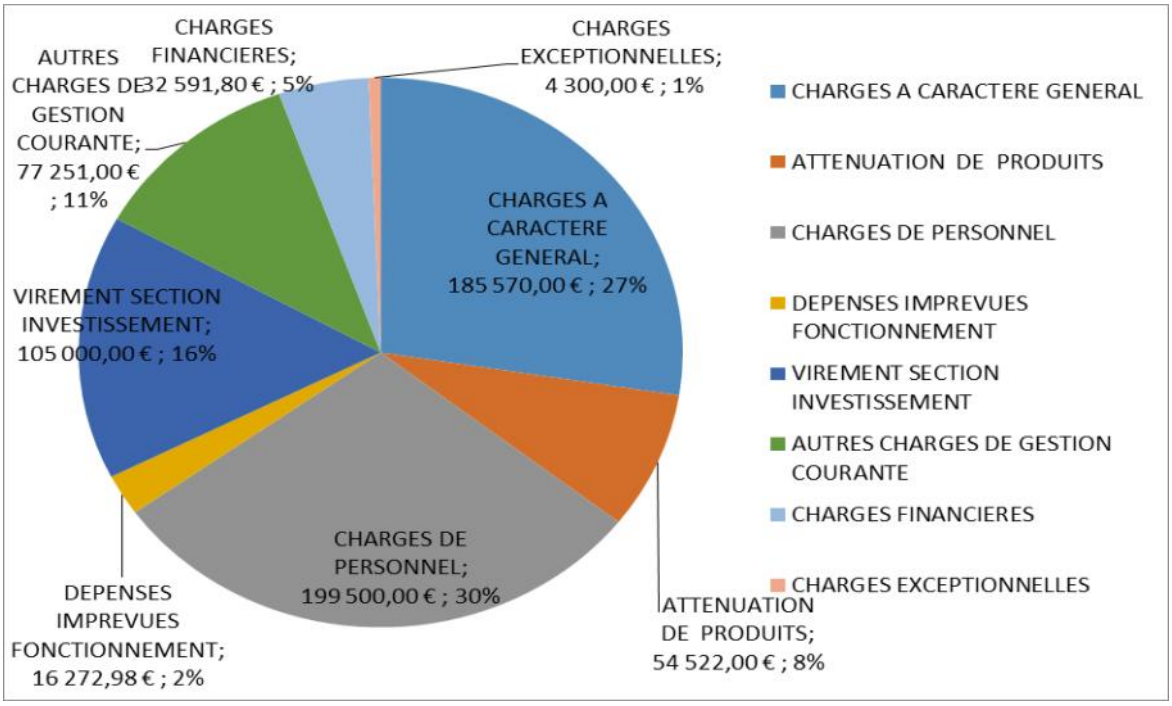

Recettes de fonctionnement :

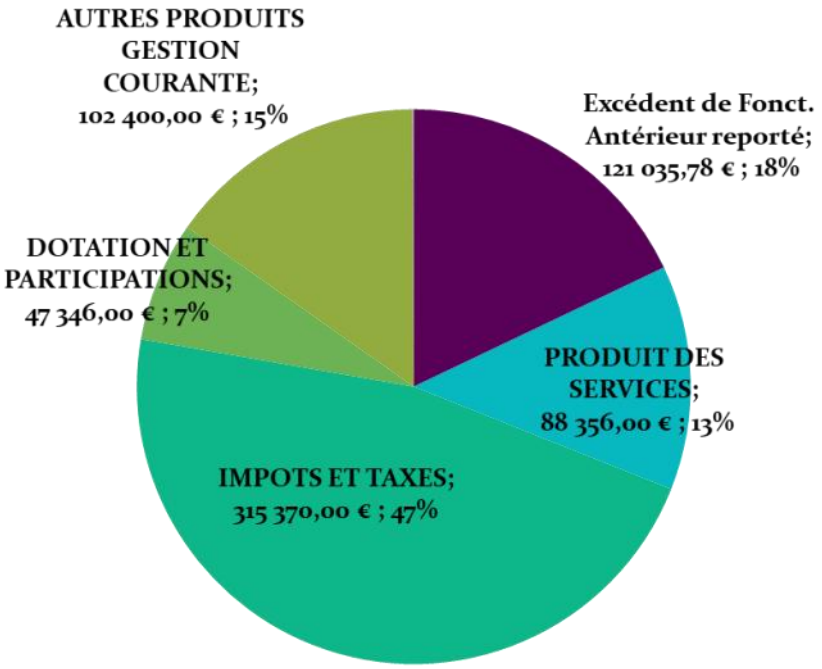

Dépenses de fonctionnement :

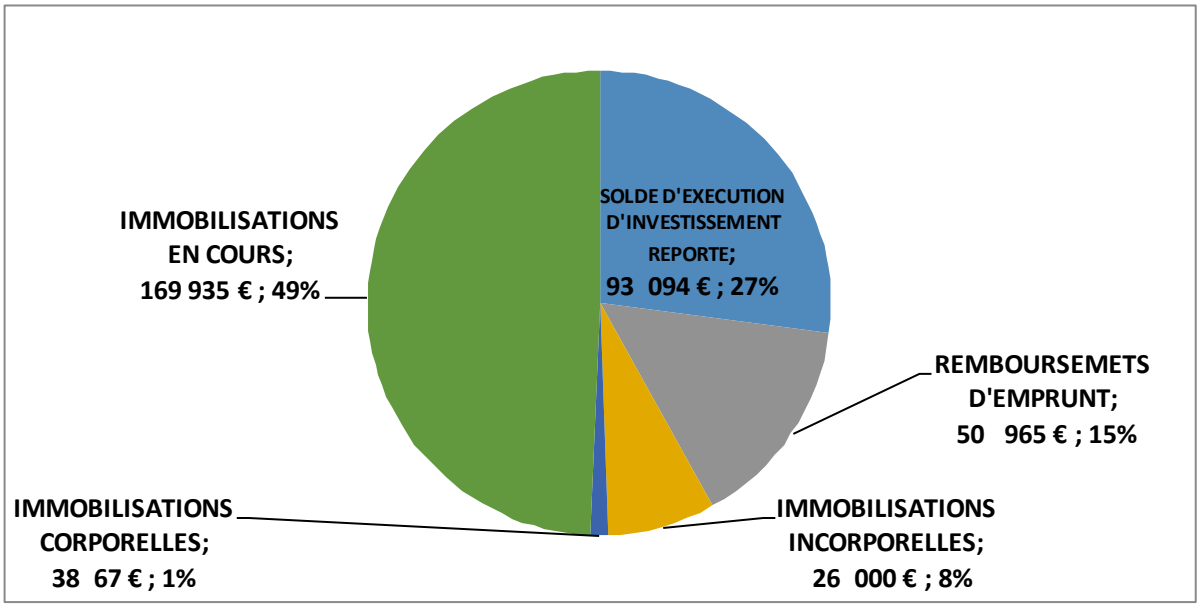

Recettes d'investissement :

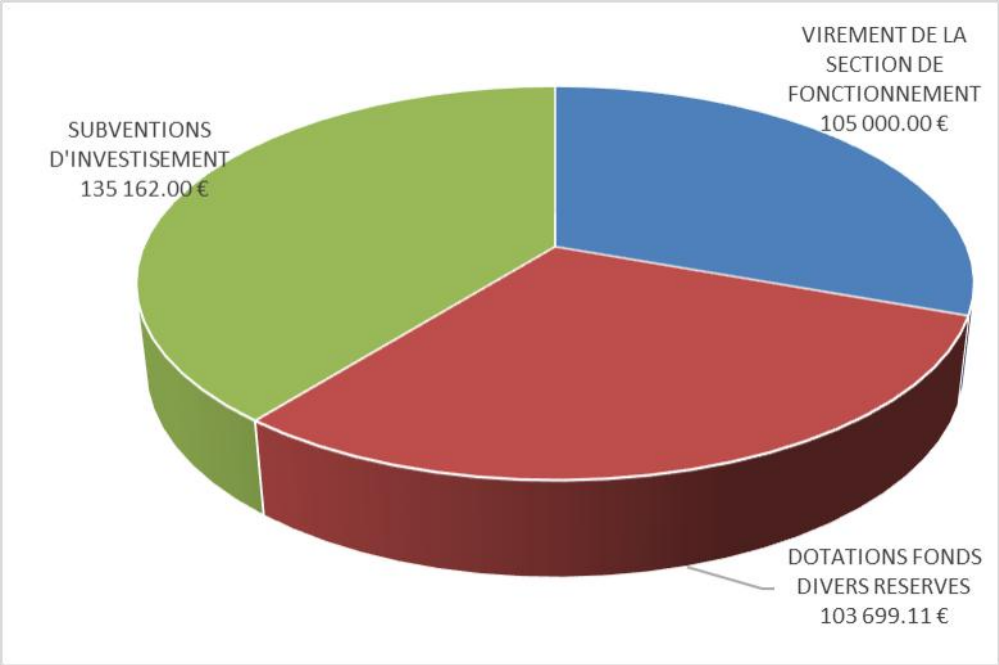

Travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement

La commune des Granges Gontardes s'engage à reprendre le réseau d'assainissement en "amiante ciment" vieux de 60 ans dans le but d'améliorer le rendement de la STEP (station d'épuration). Car au vu de l'état des canalisations, les infiltrations d'eaux parasites (source/eaux pluviales) augmentent le volume de traitement de la STEP jusqu'à 97% de sa capacité hydraulique. D'où une usure et vieillissement beaucoup plus rapide du matériel car la STEP ne devrait traiter que de "l'eau usée". De plus lors de fortes précipitations et au vu de la dégradation du réseau, les eaux ne pouvant s'évacuer refoulent dans certaines habitations. Les travaux se décomposeront en deux tranches. La priorité est le tronçon STEP vers l'entrée du bas du village RD 541. La seconde tranche sera la partie Logis de Berre vers Les Jardiniers et ensuite le bas du village.

Le montant des travaux se décompose :

- Tranche 1: 481 000€ HT
- Tranche 2: 433 000€ HT

La procédure d'appel d'offre de la maitrise d'œuvre est en cours. Pour les travaux, nous attendons le retour des demandes de subvention auprès de l'état (DETR), du Conseil Départemental et l'Agence de l'eau.

Une fois la maîtrise d'œuvre retenue, nous lancerons également auprès des propriétaires la régularisation des conventions de passage.

Rénovation du sol de la salle Aurelle

Après les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, nous avons pensé qu'une rénovation du sol serait utile. N'ayant pas les finances nécessaires pour ces travaux, (Montant prévisionnel pour 270m2 : 15 000€) nous avons cherché un partenaire.

Après plusieurs prises de contact,elle nous a proposé une pose d'essai pour un nouveau produit. Ce que bien entendu nous avons accepté.

Avec la collaboration de nos services techniques et conseillers municipaux, les travaux ont été effectués du 11 au 15 mars 2019. Après démontage de la scène et du bar, la pose du sol a été effectuée par la société Gerflor. Pendant cette opération nous avons nettoyé les condenseurs du frigo, de la banque froide et remplacé les embouts des chaises et tables. Le nouveau sol a été inauguré par la journée jeux du samedi 16 mars.

Nous avons remercié chaleureusement l'entreprise GERFLOR pour cette opération.

Groupement de commande

Notre commune va adhérer au groupement de commande pour les travaux de voierie que prépare la commune de Pierrelatte. Cela nous permettra notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle pour les travaux d'entretien de voirie. Nous assurerons l'engagement et la propre maîtrise d'œuvre de nos commandes.

Nos amis les chiens

Vous aimez votre animal, vous aimez votre commune, merci de respecter quelques consignes !

Comme de nombreuses personnes, nous avons constaté un nombre croissant d'incivilités dues aux animaux, notamment par nos amis les chiens.
Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité et d'hygiène :

- Les chiens doivent être tenus en laisse et que tout animal errant sur le territoire communal pourra être mené en fourrière aux frais du propriétaire.
- Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des animaux, à défaut vous vous exposez à une amende de 68€.
- Les accès aux bâtiments publics, l'aire de jeux des enfants, le terrain de football, les terrains de pétanque sont interdits aux chiens (à l'exception des chiens d'accompagnement des personnes en situation de handicap).

Pour lutter contre la fraude

Le comité interministériel de la sécurité routière a mis en place un service gratuit et officiel afin d'améliorer l'information des conducteurs voulant acheter un véhicule d'occasion en permettant de connaitre l'historique du véhicule à vendre. Il suffit de se rendre sur la plateforme HISTOVEC https://histovec.interieur.gouv.fr

Recensement militaire

Les jeunes, à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans doivent se faire recenser en mairie .
Se rendre en Mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité en cours de validité. Une attestation leur sera remise, nécessaire pour la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire.

Erreurs d'état civil sur les listes électorales

Suite à l'instauration du REU (Répertoire Electoral Unique) au 1er janvier 2019, certains électeurs ont constaté des erreurs d'état civil. Ces erreurs ne sont pas de la responsabilité du service des élections de la commune. En effet, la loi n° 2016-1 048 du 1er août 2016 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un Répertoire Electoral Unique (REU) des électeurs, tenu par l'Insee.
Pour toute demande de rectification des informations d'état civil contenues dans le REU, l'électeur concerné doit solliciter la rectification de ces données directement dans le Répertoire National d'Identification de Personnes Physiques (RNIPP) tenu par l'Insee.
Conformément aux dispositions du décret n°82-103 du 22 janvier 1982 modifié relatif au RNIPP, la demande de rectification doit être transmise par l'électeur à **INSEE Pays de la Loire, pôle RFD, 105 rue des français libres, BP 67401, 44274 NANTES cedex 2 .**
Ou par internet : https://**www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454**.

La demande doit être accompagnée de l'acte de naissance et doit mentionner la rectification envisagée. Cette rectification peut être demandée à tout moment.

Luttons contre le moustique tigre !

Arrêté préfectoral du 30 avril 2019

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 42 départements. Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 6 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône-Métropole de Lyon et Savoie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- **Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients** pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- **Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs** ou les remplir de sable humide
- **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau :** pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin…
- **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer** veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques** (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Entretenir le jardin** : élaguez, débroussaillez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

Si vous trouvez un moustique tigre

Les autorités sanitaires telles que l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes avec les départements et la Métropole de Lyon, et l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. L'ensemble de la population peut **participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition**. Il s'agit d'une **action citoyenne** permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

Pour en savoir +

Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes : www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) : www.eid-rhonealpes.com
Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr/
Ministère des affaires étrangères - Conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr

Obligations de débroussaillement

L'importance du respect des obligations légales de débroussaillement a été clairement démontré lors des violents incendies de 2017 qui ont frappé les départements de la zone méditerranéenne.

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer nos habitations ou ceux induits par nous habitants.

Le Code Forestier impose un débroussaillement de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant nos habitations.

Ce débroussaillement s'applique dans notre commune dans le périmètre de tout type de construction (habitation, hangar, garage, atelier, …..). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre, suivant l'arrêté préfectoral n°2013 057-0026 du 26 février 2013. Sinon en cas de sinistre, non seulement l'assurance du propriétaire ne prendra pas forcément en charge tous dommages, mais sa responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation du feu du fait de l'embroussaillement de son terrain.
L'obligation de débroussaillement s'applique pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisement. Elle concerne alors toute zone située à moins de 50 mètres des constructions, chantiers et installations.

Les différentes règles à respecter en matière de débroussaillement sont précisées dans un guide édité par la préfecture de la Drôme.

Le débroussaillement doit être effectif au 15 mai de l'année pour limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale.

L'incinération des déchets verts des ménages est interdite toute l'année suivant l'arrêté préfectorale n°2013-114-0007 du 23.04.2013.

Site Internet des services de l'Etat dans le département :

http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillement-a2914.html

RAPPEL

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de la voie publique afin de garantir la bonne visibilité et la sécurité des usagers de la voirie communale ou départementale .

Bibliothèque de la Vence séance de dédicace de « Mémoires vives »

Le samedi 4 mai dernier, dans les locaux de la Bibliothèque de la Vence, Franco Delvecchio, auteur de « Mémoires Vives » a rencontré ses lecteurs pour une très sympathique séance de dédicace, en présence de Madame le Maire de Roussas, Christiane Robert.
Christiane Robert nous a rappelé combien l'écriture de ce livre lui tenait à cœur et représentait pour elle un moment important de son mandat car on y trouve la mémoire vivante de ceux qui ont vécu à Roussas leur vie de tous les jours, impactée par les grands évènements de l'histoire et les évolutions technologiques que nous avons connu depuis le siècle dernier.
La majorité de ces témoins étaient d'ailleurs parmi nous pour répondre à nos questions et dédicacer le chapitre les concernant.
De nombreux élus de Rouissas Valaurie Réauville, Montjoyer et Les Granges Gontardes et de nombreux Présidents d'associations nous ont fait l'honneur et l'amitié d'être présents tant il est vrai que sur un territoire comme le nôtre où les villages sont si proches, l'histoire de l'un est aussi, forcément, l'histoire des autres comme l'a souligné Luc Chambonnet, Maire de Valaurie, lors de son allocution.
Cette matinée a donné lieu à un échange animé et chaleureux qui s'est achevé en beauté par un apéritif offert par la Mairie de Roussas et magnifiquement organisé par Danièle Schneider que nous remercions pour toute l'aide qu'elle nous a apportée.
Le livre « Mémoires Vives » est en vente à la bibliothèque de la Vence au prix de 10 euros.
La bibliothèque est ouverte au public le mercredi de 16h à 18h, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Evasion gontardienne

Les adhérents de cette association, ouverte à tous les retraités, quel que soit leur âge, se retrouvent chaque jeudi de 14 à 17 heures à la salle du Moulin pour partager jeux de cartes (tarot et belote...), de société et marche sur les sentiers des environs pour les amateurs ; le tout clôturé par un goûter convivial quelquefois offert par un participant pour marquer son anniversaire et le fêter ensemble.

Après les « extras » habituels du mois de juin : Sortie d'une journée en Ardèche le jeudi 6 juin et notre repas de fin de saison le jeudi 27, nous serons « en vacances », du 11 juillet au 29 août.

Lors de la reprise le jeudi 5 septembre, nous accueillerons avec plaisir, en plus des participants habituels, toute personne intéressée par nos activités.

Notez également la date de notre assemblée générale : vendredi 11 octobre 18h salle du Moulin, nous serons heureux de vous accueillir afin de vous présenter le détail de nos activités et nos projets.

Pour tout renseignement : tél 06 84 86 97 25
ou messagerie : lesdaniels.vincent@gmail.com.

Amicale Laïque

Coming soon.....la kermesse !

Pour terminer l'année en beauté, nous vous proposons de venir participer à la **kermesse de l'école des Granges-Gontardes, le vendredi 28 juin 2019.**

Au programme :

- des **jeux pour les enfants**
- un **repas avec cochon à la broche**
- une **tombola** avec de nombreux lots à gagner
- le **spectacle des enfants de l'école** à partir de 17h
- une **soirée animée**

Les inscriptions pour le repas seront ouvertes bientôt, attention places limitées !

Merci encore à tous pour votre participation aux évènements de l'association qui nous permettent de financer des projets pour les enfants de l'école.

Association « **Autour du livre** »
Rue des Ecoles
26290 LES GRANGES-

Autour du livre

Les vacances d'été arrivent bientôt.
Chacun de vous prépare et peaufine sa destination, organise les ballades et visites, le farniente …

Sachez que pendant cette période estivale « AUTOUR DU LIVRE » restera à votre disposition en JUILLET & AOUT les mercredis de 10h à 12h et le jeudi de 16h à 18h30.

Rappellons que nous avons des livres, pour les enfants (Albums, Bd, Documentaires, Romans) et pour les adultes (Romans, Policiers, SF, Documentaires).

La rentrée est le Mardi 3 Septembre 2019.

Passez de Bonnes vacances. Pensez à vous détendre, lire, flâner.
Voici quelques propositions de lectures :

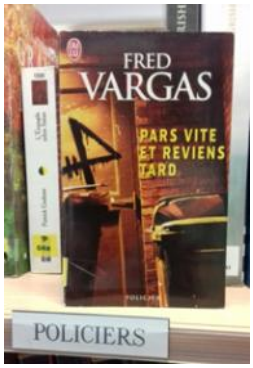

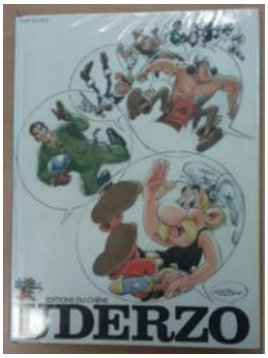

ASPGG

Les festivités ont commencé. Les premiers concours du vendredi soir ont rassemblé à chaque fois une cinquantaine de personnes avec repas amical, le tout dans une bonne ambiance.

La saison ne fait que commencer, suite du programme :

Concours inter-villages

« Les Granges Gontardes – Roussas – La Garde Adhémar – Chantemerle »
Organisé cette année par Roussas, date non encore communiquée (ouvert à tous)

Fête votive

Samedi 6 juillet, concours du Comité des fêtes au boulodrome du village
Inscriptions 14 heures. Prix : un repas offert pour deux personnes à La Table de Roussas ; lots de consolation
Dimanche 7 juillet, concours enfants au boulodrome du village
Inscriptions 10 heures, nombreux lots à gagner (les enfants doivent être accompagnés d'au moins un parent)

Pétanque dominicale

Tous les dimanches du **16 juin au 1er septembre**
Rendez-vous 10h 00 au boulodrome du village

Maître-joueur et clôture de la saison

Samedi 7 septembre, Concours du **Maître-joueur** (réservé aux membres)
Inscriptions 14h 30 au Boulodrome du village
Repas de clôture de l'ASPGG le soir (15 € le repas, gratuit pour les adhérents)

Au plaisir de vous accueillir pour partager des moments agréables et amicaux

Foot Jeunes Vence et Berre

Le club de foot jeunes Vence et Berre est heureux de cette saison, qui s'est bien passée. Nous avons eu des U6 U8 et une entente avec Baume-Montségur pour les U11 et U13.

Une saison se termine mais **le MERCREDI 4 SEPTEMBRE une nouvelle saison redémarre nous prenons les enfants à partir de 4 ans.**

le Président remercie très particulièrement les membres du bureau et les éducateurs (Thierry, Gaëtan, Audrey, Priscilla, Greg, Kaled, Benjamin et Quentin) car son état de santé a été trés compliqué pendant 4 mois et tous ont pu faire tourner le club sans qu'il y ait de problème.

LES GRANGES-GONTARDES

Fête votive

5 - 6 -7 Juillet 2019

Vendredi 5 Juillet

21h00 : Soirée dansante fluo party par"Arteck Events"(1)

Distribution de bracelets, maquillage fluo et poudre colorée

DRESS CODE

TENUE BLANCHE

Samedi 6 Juillet

14h00 : Concours de pétanque - Organisé par l'ASPGG

Doublettes montées -5 euros/équipe

1er Prix : repas à la table de Roussas - 2ème Prix : Vin

19h00 : Apéritif avec Spectacle flamenco

20h00 : Repas espagnol (sur réservation)

Menu : Fideua/Fromage/Dessert/Café/Vin

Prix du repas adulte : 15 euros - Enfants de -10ans : 10 euros

Inscriptions et renseignements au 06.33.83.77.65 **jusqu'au 28 Juin**

22h00 : Soirée dansante avec "Génération 93"(1)

Dimanche 7 Juillet

10h00 : Concours de pétanque enfants (de 6 à 12 ans)(1)

Organisé par l'ASPGG - Possibilité de prêt de boules (présence d'un parent obligatoire)

14h00 : Concours de pétanque

Doublettes montées - 5 euros/joueur - Gain de 400 euros plus frais d'inscription

18h00 : Bal musette avec "Ambiance de nuit" (1)

21h00 : Soirée dansante avec "Ambiance de Nuit" (1)

22h30 : Feu d'artifice(1)

ATTRACTIONS FORAINES ET MANÈGES

Organisation par le Comité des Fêtes des Granges-Gontardes

En cas d'incident, les organisateurs déclinent toutes responsabilités

Animation gratuite, tout public (1)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Baron d'Escalin
COVED
Le Dôme d'Elyssas
Le nouveau commerçant
Italcementi Italcementi Group
Exquebelle

Nouveaux habitants

Le Rendez-vous des Granges leur souhaite la bienvenue.

BEAUMEL Eléonore et BERLIZOT Matthieu
BAUMET David
BOGE Jean-Luc et Catherine
BONADIO Nathalie
CARPENTIER Luc
CASTELAS Joël
CHAMPEAU Fabienne
CHETAILLE Jérémy
DECLAIR Brigitte
HAMEK Zaïa
KINZEL Cindy
KITCHTCHENKO Nathalie
LACARELLE Maude et VILLARD Jérôme
LE GUYADER Fanny
LOUIS Xavier et Nathalie
RIOU Karine et ALLOATTI Jérôme
THAI Sofanie et MAGNET Yannick
VILBOURG Chloé et DERSIGNY Loïc

État Civil

Mariages

GENDRON Hervé et PICONE Audrey mariés le 23/03/19
L'équipe municipale présente tous ses vœux de bonheur aux mariés.

Naissances

DA COSTA Enaël né le 12/03/19 à Montélimar
GALLIGANI Mathis né le 21/03/19 à Montélimar
NEVERS Léoné le 29/03/19 à Montélimar
HURST Chloé née le 15/04/19 à Montélimar
APROYAN Cataleya, née le 25/04/19 à Montélimar
AUDIBERT Léon né le 13/05/19 à Montélimar
VILLARD Lize et Maxine nées le 10/05/19 à Montélimar
RIVET Mathis, né le 29/05/2019 à Montélimar
L'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux parents.

Décès

BLAYN Solange née MOUCHARD décédée le 14/01/19 à l'âge de 79 ans.
ALLIER Robert décédé le 16/03/19 à l'âge de 83 ans.
BONO Corinne décédée le 02/05/19 à l'âge de 69 ans.
L'équipe municipale présente toutes ses condoléances aux familles des défunts.

Cet état civil est élaboré d'après les registres de la Mairie. Nous nous excusons auprès des habitants de la Commune de Les Granges Gontardes pour d'éventuels oublis au sujet de leurs proches. Pour faciliter la rédaction de cette rubrique, nous sommes à l'écoute de toutes informations.

agenda

Vendredi 28 juin
Fête de l'école

5, 6, 7 juillet
Fête votive

Mardi 23 Juillet à 21h30
Cinéma
Huit femmes avec C. Deneuve

Mercredi 14 août
Chorale

30,31 août et 1er septembre
Ouverture du Bar
Le Rescapé

Lundi 2 septembre
Rentrée des classes

Dimanche 22 septembre
Vide-grenier

Dimanche 13 octobre
Repas CCAS

Depuis le 01/01/2019 nouvelles consignes de tri pour les emballages:

Toutes les précisions le guide inséré dans ce bulletin.

Infos - pratiques

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :
Les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00
Le jeudi de 15h00 à 19h00
☎ 04 75 98 50 80 - Fax : 04 75 98 01 15
Courriel : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr
Site internet : www.les-granges-gontardes.fr

L'agence Postale Communale est ouverte au public :
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45.
Départ du courrier à 12h30 - Tél: 04.75.98.57.70

Les permanences de Monsieur le Maire

ont lieu sur rendez-vous :
le jeudi de 18h00 à 19h00

Urbanisme et travaux
Monsieur Thierry MATHIEU
sur rendez-vous

TRANSPORTS

Lignes régulières interurbaines

Sud Rhône Alpes Déplacement Drôme Ardèche (SRADDA) gère les lignes de bus régionaux.

La ligne 36, Montélimar > Nyons et retour dessert la commune des Granges Gontardes par un arrêt situé au carrefour des RD133 et RD217.

Service Marché ROUSSAS⇔PIERRELATTE

Circule tous les vendredis sauf jours fériés
Centre ....……8h45 / 11h25
Logis de Berre ……8h48 / 11h22

*Les fiches horaires **sont disponibles en Mairie** ou consultables sur le site de la commune : www.les-granges-gontardes.fr¨ rubrique « vivre aux Granges Gontardes »*

Renseignements : SRADDA 04 75 51 89 69

TAXIS DEBARD
Transport privé, médical toutes distances. Agréé transports médicaux assis.

☎ 06 25 81 97 31
Courriel : taxis.debardc@gmail.com

ORDURES MENAGERES et TRI DES DECHETS

Les ordures ménagères et les déchets triés (emballages, verre et journaux) sont à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet. Ces points d'apport volontaires se situent :

Rue du Jonchier
Rue des Oliviers
Rue George Chouleur
Route du Logis de Berre

Pour tous renseignements, merci de contacter le service déchets de la Communauté de Commune Drôme Sud Provence : 04 75 96 06 12

Les cartons, papiers, végétaux, ferrailles, gravats, verres, huiles de vidange et bois doivent être déposés dans une des 4 déchèteries de l'intercommunalité (Donzère, Malataverne, St Paul-trois-Chateaux, Suze la Rousse). **Une carte d'accès à ces déchèteries est obligatoire. Elle est délivrée gratuitement par le secrétariat de Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

Bibliothèque « Autour du livre »

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h00 à 18h00
Mercredi de 10h00 à 12h00
Jeudi de 16h00 à 18h30

☎ 04.75.98.01.16

MEDECINS

Docteur Christian SICCARD ☎ 04.75.98.57.47
Docteur Sylvie FABRE ☎ 04.75.98.62.71

Cabinet infirmières
Sylvie CAPUTO et Gaëlle MARCHERAT
5 bis route de Grignan—Le Moulin
Tel : 06 49 46 83 82

NUMEROS D'URGENCE

Urgence (Europe)……112
Samu…..……..15
Police……17
Pompiers……..18
SICEC ……...……04.75.91.50.30
Gendarmerie……04.75.51.60.06
Centre anti-poisons de Grenoble …….04.76.42.42.42
E.D.F Sécurité Dépannage……0.810.333.321
Drogues Alcool Tabac Info Service…..0.800.23.13.13
Violence conjugale…… 3919

« ***LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES*** » Directeur de la publication : M. Aproyan Michel . Et la participation de : Mmes Mouly Hélène, Ponizy Nicole, Vezon-Daunis Dominique, Kobi Fabienne, Peccolo Céline, Mrs. Gautier Michel, Piet Jean-Pierre, Soulaigre Didier.